



La position du SE-UNSA sur la généralisation du bac pro en 3 ans

Xavier Darcos a adressé une note aux recteurs en date du 29 octobre, fixant des objectifs de remplacements de divisions de Seconde professionnelle (BEP) par des 1ères années de bac pro 3 ans. Il s'agit d'une première étape en vue de la généralisation du bac pro en 3 ans d'ici 2010. La mesure est présentée comme une condition indiscutable de la revalorisation de la voie professionnelle. Indiscutable ? Au SE-UNSA, nous ne sommes pas d'accord avec le ministre. Nous nous appuyons d'une part sur l'expérience des enseignants qui connaissent bien la très grande diversité des publics accueillis dans les LP et d'autre part sur les conclusions récurrentes des différents rapports et bilans effectués depuis le lancement de l'expérimentation à la rentrée 2001 (rapport IGEN STI en 2003, rapport IGEN en 2005, bilan statistique MEN en 2006). Ces trois études indiquent clairement que le bac pro en trois ans ne peut être généralisé à l'ensemble du public. Ce serait nier à la fois les difficultés scolaires importantes que présentent un grand nombre d'entre eux, le temps nécessaire à la construction d'un projet positif de formation, et la spécificité de la formation professionnelle. En effet, contrairement au bac technologique, le bac professionnel est un diplôme d'insertion directe : les lauréats doivent maîtriser des savoir-faire professionnels dont l'acquisition, dans de nombreuses spécialités, prend du temps.

Le bilan statistique du ministère en 2006 conclut que *« l'intérêt du cursus en trois ans demeure sous certaines conditions de recrutement et d'accueil des élèves, d'ouverture et de régulation des formations, d'encadrement des équipes, de suivi et d'évaluation »*. On le voit, on est très loin de la généralisation voulue par Darcos ! Nous disons oui à une diversification des parcours vers le bac pro mais nous nous opposons résolument à une généralisation qui serait de fait une substitution motivée par les économies budgétaires ! Le parcours en 4 ans doit être maintenu.

Les équipes pédagogiques ne disposent pas des outils nécessaires à l'adaptation du cursus en 4 ans au cursus en 3 ans. Le bilan de l'expérimentation a montré la très grande hétérogénéité qualitative des productions. La note du ministre pose comme principe que la grille horaire sera celle de la seconde professionnelle de BEP, dans laquelle le nombre d'heures de modules sera réduit à une heure, réservée aux élèves ayant besoin d'une aide personnalisée. On le voit, l'opération est bien motivée par la récupération de moyens !

Outre l'inadéquation du parcours en 3 ans aux besoins de tous les élèves, les conséquences en termes de carte scolaire de la disparition des BEP seront redoutables à très court terme pour les personnels.

Le SE-UNSA dénonce cette approche cynique de la « revalorisation » de la voie professionnelle. Il défendra à tous les niveaux et dans toutes les instances l'intérêt des élèves et des enseignants.